



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES APPALACHES
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DU SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE
DE SACRÉ-CŒUR-DE-JÉSUS

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Sylvie Mercier, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de la paroisse de Sacré-Cœur-de-Jésus, a adopté, lors de sa séance tenue le lundi 4 décembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 ;

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

DATES	HEURE	DATES	HEURE
8 janvier	19 :30	5 février	19 :30
4 mars	19 :30	2 avril (mardi)	19 :30
6 mai	19 :30	3 juin	19 :30
2 juillet (mardi)	19 :30	5 août	19 :30
3 septembre (mardi)	19 :30	7 octobre	19 :30
4 novembre	19 :30	2 décembre	19 :30

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Sacré-Cœur-de-Jésus, ce 5 décembre 2023

Sylvie Mercier

Directrice générale / greffière-trésorière